

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

REPUBLIQUE DU BURUNDI

AGENCE ROUTIERE DU BURUNDI (ARB)

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE NYAKARARO-MWARO-GITEGA (RN 18) / PHASE II TRONÇON KIBUMBU-GITEGA (SONGA): 24 KM ET LES TRAVAUX CONNEXES.

N° DU PROJET : P-BI-DB0-020

N° DU DON : 21001550340647

Date de publication : 08/07/2021

Date limite de dépôt : 30/07/2021

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

**MISSION D'ACTUALISATION DE L'ETUDE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE
DU TRONCON DE LA RN 1-BUJUMBURA-BUGARAMA (36 KM)**

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a reçu un Don du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du **PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE NYAKARARO-MWARO-GITEGA (RN 18) / PHASE II TRONÇON KIBUMBU-GITEGA (SONGA): 24 KM ET LES TRAVAUX CONNEXES**, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Don pour financer le contrat de service d'étude technique et environnementale du tronçons de la RN 01 : BUJUMBURA-BUGARAMA (36km).
2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent : (i) l'étude économique (EE) et socioéconomique ; (ii) l'étude d'impact environnemental et social (EIES) ; (iii) l'étude d'Avant-Projet Sommaire (APS) ; (iv) l'étude d'Avant-Projet Détaillé (APD) ; (v) l'élaboration de tous les plans (vue en plan, profil en long, profil en travers type, plan type de différents ouvrages); (vi) l'élaboration du devis confidentiel ; (vii) l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) selon Les dossiers d'appel d'offres à utiliser doivent être basés sur le modèle de Aout 2020 disponible sur le site de la Banque
3. Durée maximale de la mission est de **six (06) mois calendaires**.
4. Le Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux, à travers l'Organe d'Exécution du projet, qui est l'Agence Routière du Burundi (ARB), invite par le présent avis, les Bureaux de Consultants, à présenter leur candidature, en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expériences dans des missions comparables, disponibilité du personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification
5. Les Firmes intéressées, éligibles et qualifiées, pour les prestations des services demandés, doivent fournir les informations indiquant :

- Les qualifications du candidat dans le domaine des prestations ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution des projets similaires et d'envergures analogues en étude technique et environnementale des infrastructures routières ;
 - Les capacités techniques et de gestion du candidat ;
 - Les références des clients bénéficiaires des prestations décrites, et
 - Toutes autres informations complémentaires.
6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Méthodes et Procédures pour l'utilisation des Consultants » tel que défini dans la Politique de Passation des Marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaines de Développement (Edition Octobre 2015), qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
7. L'intérêt manifesté par une firme n'implique aucune obligation de la part du Donataire de le retenir sur la liste restreinte. Les firmes retenues sur cette liste restreinte recevront ultérieurement une Demande de Proposition.
8. Les Firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de références à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 7 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes, les jours ouvrables.
9. Les expressions d'intérêt, dont un original et **cinq 5 copies**, accompagnées d'une copie électronique sur Clé USB doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous sous pli fermé, au plus tard **le 30/07/2021 à 9 heure (heure locale), et portant expressément la mention « MANIFESTATION D'INTERET POUR ACTUALISATION DE L'ETUDE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU TRONCON DE LA RN 1 : BUJUMBURA-BUGARAMA (36 KM)».**
10. L'adresse à laquelle les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés est la suivante :
- Agence Routière du Burundi
 À l'attention du Directeur Général de l'Agence Routière du Burundi
 Cellule de Suivi de l'Exécution du Projet (CSEP) / RN 18-Phase II Tronçon Kibumbu-Gitega (songa)
 Avenue Heha, Quartier Kabondo
 B.P. 6675 Bujumbura/ BURUNDI
 Tel: (257) 22 22 29 40, Fax: (257) 22 22 09 59
 E-mail: info@agenceroutiereduburundi.bi, majugas@yahoo.fr, nyanjebo@yahoo.fr
 Site web: www.agenceroutiereduburundi.bi.
11. Les expressions d'intérêt peuvent également être envoyée sous format électronique à l'adresse ci-dessous :
- E-mail: info@agenceroutiereduburundi.bi, majugas@yahoo.fr, nyanjebo@yahoo.fr
- 12.. La langue de travail sera le **français**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
ROUTIERE DU BURUNDI**

Dr. Ir. Régis MPAWENAYO